

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement numéro **RCA06-08-0020-4** modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels, adoptés le 3 avril 2012, est en vigueur depuis le 24 avril 2012, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Ce règlement a été déposé au Bureau du Citoyen situé au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Montréal, le 4 mai 2012

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is given that by-law **RCA06-08-0020-4** modifying by-law RCA06-08-0020 on conditional uses, adopted on April 2, 2012, is in force since April 24, 2012, date of issuance of the certificate of conformity to the Ville de Montréal Planning plan.

This by-law is filed at the Citizen's Office located at 777 Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, at the disposal and for information of any interested person.

Montréal, May 4, 2012

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council